

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704114-DE
Regu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/114

Thème : PATRIMOINE 1

Objet : Tarifs activités
service du patrimoine.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 4 juillet 2018 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre de la révision des recettes diverses de la Ville, il est proposé à l'assemblée d'examiner les tarifs appliqués pour les offres de visites, ateliers et conférences au public, correspondant aux activités du service du patrimoine de Briançon, Ville d'Art et d'Histoire. L'application de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} juillet 2018.

Les recettes liées aux activités du service du patrimoine seront encaissées par la régie directe du service.

1. INDIVIDUELS

Prestations	Tarifs 2017		Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2018	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Individuel	6,20 €	4,60 €	6,20 €	4,60 €
Individuel jour férié – langue étrangère	7,20 €	5,60 €	7,20 €	5,60 €
Atelier Patri'mômes 6-12 ans (Tarif réduit pour le Pass Sésame uniquement)	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €
Balades-spectacle	8,20 €	5,60 €	8,60 €	6,00 €
Balades en raquettes (Tarif réduit pour les 8-12 ans)	28,00 €	15,00 €	28,00 €	15,00 €
Balades en VTT VAE	54,60 €		54,00 €	
Balades à pied à la demi-journée (Tarif réduit pour les 8-12 ans uniquement)			28,00 €	22,00 €
Gourmands d'histoire(s)	10,00 €	8,00 €	10,00 €	8,00 €
Carte Pass Patrimoine	15,30 €	11,25 €	15,00 €	11,00 €
Conférence (individuel tarif unique)	6,20 €		6,20 €	
Conférence groupe	110,00 €		110,00 €	

La liste des bénéficiaires du tarif réduit s'établit comme suit :

- Demandeurs d'emploi ;
- Bénéficiaires du R.S.A. ;
- Jeunes de 12 à 16 ans ;
- Étudiants,
- Familles nombreuses ;
- Personnes détenant une carte d'invalidité ;
- Groupes d'au moins 12 personnes lors des visites programmées pour les individuels ;
- Détenteurs de la carte Passeport Vacances (Gîtes de France) pour certaines visites (cité Vauban, fort des Salettes, fort du Château, fort des Têtes) ;
- Détenteurs d'un billet plein tarif de l'abbaye de Boscodon ou du site de Mont-Dauphin, selon le partenariat « Monumental » ;

Les billets exonérés seront destinés aux jeunes de moins de 12 ans, sauf pour l'atelier Patri'mômes des 6-12 ans.

Pour bénéficier d'un tarif réduit ou d'une gratuité, il convient de présenter un justificatif, lors de l'achat du billet.

Il est proposé de ne pas modifier les conditions tarifaires des animations destinées aux

groupes adultes ainsi qu'aux groupes scolaires et centres accueillant du jeune public. Pour rappel, les tarifs de ces diverses activités sont les suivants :

2. GROUPES ADULTES

Prestations (30 pers. max/guide)	Tarifs 2017 (tarif unique)	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2018 (tarif unique)
Visite 2h groupe adulte français	98,00 €	98,00 €
Visite 2h groupe adulte français - jour férié	110,00 €	110,00 €
Visite 2h groupe adulte en langue étrangère	124,00 €	124,00 €
Visite 2h groupe adulte en langue étrangère - jour férié	150,00 €	150,00 €
Visite tarif horaire	49,00 €	49,00 €
Tarif demi-journée	121,00 €	121,00 €
Tarif demi-journée - jour férié	170,00 €	170,00 €
Supplément prestation en langue étrangère - demi-journée	36,00 €	36,00 €
Tarif journée	240,00 €	240,00 €
Tarif journée - jour férié	320,00 €	320,00 €
Supplément prestation en langue étrangère - journée	60,00 €	60,00 €
Balades en raquettes à la journée pour un groupe de 8 adultes	/	220,00 €
Balades à pied à la demi-journée pour un groupe de 15 personnes	/	110,00 €
Balades à pied à la journée pour un groupe de 15 personnes	/	190,00 €

3. GROUPES SCOLAIRES

Prestations (30 pers. max/guide)	Tarifs 2017 (tarif unique)	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2018 (tarif unique)
Visite groupes scolaires / classe en français	82,00 €	82,00 €
Visite groupes scolaires / classe en langue étrangère	107,00 €	107,00 €
Tarif journée scolaires / classe en français	180,00 €	180,00 €
Tarif journée scolaires / classe en langue étrangère	205,00 €	205,00 €
Tarif atelier pédagogique / classe en français	100,00 €	100,00 €
Tarif atelier pédagogique / classe en langue étrangère	125,00 €	125,00 €

Dans le cadre des activités hors Briançon, les frais de déplacement du guide-conférencier seront facturés conformément aux termes de l'arrêté du 26 août 2008 (J.O. du 30 août 2008) portant sur les indemnités kilométriques et l'arrêté du 3 juillet 2006 (J.O. du 8 juillet 2006) portant sur les indemnités de mission).

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704114-DE
Regu le 12/07/2018

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider les tarifs des activités du service du patrimoine ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

12 JUIL. 2018

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN